



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2021-2026

Message no 43 du Conseil communal au Conseil général
du 11 décembre 2024

Budget ordinaire 2025

1. Introduction et objet du message

Le Conseil communal vous soumet le budget ordinaire 2025 qu'il a élaboré conformément à la législation sur les finances communales fribourgeoises. Les prévisions sont les suivantes :

Total des charges	CHF 26'370'609.-
Total des revenus	CHF 25'474'731.-
Résultat (excédents de charges)	CHF - 895'878.-

Le budget 2025 est déficitaire de CHF 895'878.-, respectivement 3.52% des revenus totaux. Malgré des entrées d'impôts spéciaux attendues en hausse, l'augmentation des charges liées (qui représentent env. 48.28% de nos charges totales) pèsent sur le budget communal.

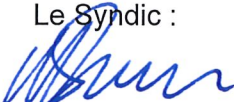
2. Conclusion

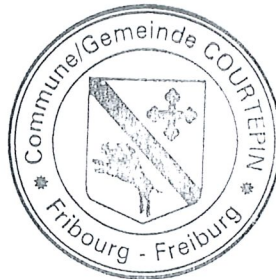
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget ordinaire 2025 de la Commune de Courtepin.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25.11.2024

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat